

## **PRINCIPES ET VALEURS GUIDANT UN CHRETIEN EN SITUATION DE CONFLITS ET DE VIOLENCES.**

Par définition le conflit est un processus qui commence lorsqu'une personne ou un groupe de personnes sent, perçoit ou pense qu'une autre personne ou un autre groupe de personnes affecte négativement ou va affecter négativement ses intérêts (matériels, physiques, politiques, psychologiques, philosophiques, spirituels ....)

La violence consiste en des actions, des mots, des attitudes, des structures ou des systèmes qui causent des préjudices physiques, psychologiques, sociales, environnementales etc. et ou empêchent les gens d'atteindre leurs pleines potentialités humaines. Au Burundi nous sommes entrain de vivre les deux situations. Les sages devraient résoudre de telles situations par le dialogue et les négociations et non par la force armée car la violence engendre toujours la violence et cause d'énormes dégâts humains et matériels parmi les protagonistes et ceux qui ne le sont pas. Pour résoudre les conflits pacifiquement, il y a deux préalables qu'on doit tenir en considération :

- La résolution de respecter totalement la liberté de l'autre et d'accepter d'avance et jusqu'au bout un « non » de sa part
- La résolution de viser la satisfaction des besoins de part et d'autre et donc s'engager à rencontrer l'autre réellement aussi sur le terrain des besoins à lui.

Lorsque ces deux préalables ne sont pas bien conscientisés au moment de commencer cette résolution, on part dans une optique de manipulation c'est-à-dire mener l'autre à faire ce que l'on veut soi-même et l'autre sentira notre intention égocentrée et ne se pliera pas à notre démarche. Quoi qu'on fasse il y a des principes et des valeurs qu'un chrétien doit tenir en considération dans ses actions politiques, économiques et sociales. A l'exemple de notre Maître le Christ, nous les membres de l'Action Catholique et autres Associations apostoliques devons- nous être non violents et pratiquer la non violence active, respecter la vie et le bien commun, être solidaires, véridiques, justes, libres, réconciliant.... Pourquoi un chrétien et pas seulement un chrétien doit respecter ces principes et valeurs pour une meilleure société ? Si ces principes et valeurs ne sont pas respectés, tôt ou tard bonjour les conflits ! Bonjour les violences ! C'est dans cette perspective que nous allons parler des principes, des valeurs fondamentales et quelques règles d'engagement pour une société meilleure pour un chrétien convaincu, une foi non superficielle, mais consciente, responsable qui a un influx dans l'Eglise et dans la société.

### **I.1 Un chrétien doit être hanté pour promouvoir la vie et la dignité humaine.**

Les êtres humains sont et doivent être fondement, but et sujet de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale. Chacun d'entre eux, étant ce qu'il est, doit être considéré selon sa nature intrinsèquement sociale et sur le plan providentiel de son élévation à l'ordre surnaturel.<sup>1</sup>

Dans la vie économique-sociale aussi, il faut honorer et promouvoir la dignité de la personne humaine, sa vocation intégrale et le bien de toute la société. C'est l'homme en effet qui est

---

<sup>1</sup>Mater et Magistra, n.219

**L'auteur, le centre et le but de toute la vie économique-sociale.**<sup>2</sup> *Le sabbat lui-même qui est une institution religieuse très importante a été fait pour l'homme : « le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat ( Mc 2, 26-27)*

L'homme dans la pleine vérité de son existence, de son être personnel et en même temps de son être communautaire et social dans le cercle de sa famille , à l'intérieur de société et de contexte très divers dans le cadre de sa nation ou de son peuple(et peut être plus encore de son clan ou de sa tribu), même dans le cadre de toute l'humanité , **cet homme est la première route que l'Eglise doit parcourir en accomplissant sa mission : il est la première route et la route fondamentale de l'Eglise, route placée par le Christ lui-même, route qui, de façon immuable, passe par le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption.**<sup>3</sup>

*La personne est le fondement et la fin de l'ordre social, car elle est le sujet de droits inaliénables qu'elle ne reçoit pas de l'extérieur mais qui découlent de sa nature même : rien ni personne ne peut le détruire, aucune contrainte extérieure ne peut les anéantir parce qu'ils s'enracinent dans ce qu'elle a de plus profondément humain.*

De manière analogue, la personne ne se réduit pas à ses conditionnements sociaux, culturels et historiques parce que le propre de l'homme qui a une âme spirituelle est de tendre à une fin qui transcende les conditions changeantes de son existence. Aucune puissance humaine ne peut s'opposer à l'épanouissement de l'homme comme personne. <sup>4</sup> Le Concile Vatican II déclare clairement et solennellement :

*« De plus tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré : tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine, comme les mutilations, la torture physique ou morale , les contraintes psychologiques, tout ce qui est offense à la dignité de l'homme comme les conditions de vie sous-humaines, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes ; ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport sans égard pour leur personnalité libre et responsable : toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en vérité, infâmes. Tandis qu'elles corrompent la civilisation, elles déshonorent ceux qui s'y livrent plus encore que ceux qui les subissent et insultent gravement à l'honneur du Créateur »*<sup>5</sup>. Cette attitude du respect de la vie et de la dignité humaine est secondée par le souci du Bien commun.

## **I.2 Un chrétien doit avoir le souci du bien commun**

Le [Bien commun](#) est l'« ensemble des conditions sociales qui permettent et favorisent dans les êtres humains le développement intégral de la personne »<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup>Gaudium et Spes, n. 63

<sup>3</sup>RedemptorHominis, n. 14

<sup>4</sup>Message pour la journée mondiale de la paix, 1988, n. 1

<sup>5</sup>GS, n. 27 & 3

<sup>6</sup> Pacem in Terris,n.53

Lorsque l'église souligne la nécessité de veiller au bien commun, elle veut dire que la société doit être organisée pour permettre à chaque homme de s'y réaliser au mieux de ses virtualités personnelles. L'homme ne peut, ni chercher, ni réaliser son bonheur en dehors d'un environnement lui-même humain.

Nous apportons certaines choses à la société, et celle-ci nous en offre d'autres. La réalisation personnelle de chacun dépend ainsi de l'engagement de tous à rechercher le bien commun. C'est pour cette raison que le devoir primordial de tout responsable social, politique ou syndical consiste à veiller primordialement au bien commun.

Veiller au bien commun, c'est par exemple faire l'inverse de ce que font certains politiciens corrompus, qui veillent à leur bien particulier.

Veiller au bien commun implique que les responsables, ceux qui exercent le pouvoir, exercent eux aussi une justice qui tienne compte de la diversité des personnes et des situations : une justice distributive.

Le bien commun requiert par exemple que les handicapés bénéficient d'une législation qui tienne compte de leur handicap. Inversement, il ne faut pas se scandaliser, mais au contraire se réjouir, si les surdoués bénéficient, eux aussi, de certaines conditions leur permettant de se réaliser au mieux de leurs talents : la communauté pourra en bénéficier. Le bien commun doit donc tenir compte d'un ensemble très complexe de requêtes qui qualifient moralement l'ensemble de la vie en société<sup>7</sup>.

Menacé aujourd'hui par un [individualisme](#) poussé jusqu'à l'[égoïsme](#), ce bien commun si nécessaire à chaque citoyen est à respecter et à développer par tous, à promouvoir par chacun et par l'État. Cependant nous ne nous ne pouvons pas gérer le monde dans lequel nous vivons sans tenir compte des générations futures, de ce monde nous sommes simplement les hôtes ; les intendants, et nous aurons des comptes à rendre aux générations futures et à Dieu<sup>8</sup>. Nous ne sommes pas des propriétaires.

De même que les parents ne peuvent pas gérer leurs affaires en fonction de leurs seuls intérêts, de même devons-nous gérer aujourd'hui la nature, le bien commun en tenant compte des responsabilités que nous avons non seulement vis à vis de nos contemporains, mais également vis à vis des générations futures. A ce principe du Bien commun, il faut joindre celui de la subsidiarité.

### **1.3 Un chrétien est appelé à promouvoir la subsidiarité.**

Dans la tradition chrétienne, la première origine de tout bien est l'acte de Dieu lui-même qui a créé la terre et l'homme, et qui a donné la terre à l'homme pour qu'il la maîtrise par son

---

<sup>7</sup> Compendium de la DSE, n.89-91

<sup>8</sup> D.S.E.,n92-97

travail et jouisse de ses fruits. Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous ses membres, sans exclure ni privilégier personne.

Le fondement de ce principe de subsidiarité doit être soigneusement mis en lumière. Il repose sur le fait que tous les hommes sont différents ; ils sont des personnes. Chaque homme est une richesse irremplaçable ; chaque homme est source d'originalité et a quelque chose à apporter aux autres hommes ainsi qu'à la communauté humaine. Loin d'étouffer cette capacité d'apport original ; Il appartient aux autorités de la stimuler, d'inviter les hommes à offrir à la société la contribution unique que la société est en droit d'attendre de chacun d'eux.

Ce principe de subsidiarité est si important que l'on peut le considérer comme le pont névralgique de tout l'enseignement de l'Eglise à propos de la démocratie. Tout l'enseignement de l'Eglise sur ce thème ne fait qu'expliciter ce principe. Dès qu'on parle par exemple, de participation à la vie économique à la vie politique, on met en œuvre ce principe fondamental : l'homme a non seulement quelque chose à apporter aux autres ; mais il est aussi en droit de recevoir des autres quelque chose de leurs richesses.

Nous ne faisons point seuls ; chacun doit pouvoir être vraiment lui-même, tant pour le grand bénéfice de chacun que pour le plus grand bénéfice de la communauté humaine<sup>9</sup>.

Jean-Paul II fait fréquemment appel au principe de subsidiarité lorsqu'il parle de développement. Il faut, dit-il, permettre aux pays du tiers-monde de sortir eux-mêmes de la situation dans laquelle ils se trouvent ; il faut les aider à résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes ; sans leur imposer des solutions qui viendraient de l'extérieur et notamment des pays riches. Il faut donc les mettre en condition de sortir de cette situation et non se substituer à eux dans une tâche dont ils sont capables d'accomplir.

#### 4. Un chrétien doit être solidaire avec ceux ou celles qui sont dans les joies ou les peines

*« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur<sup>10</sup>. »* Cela pour dire que les chrétiens doivent être solidaires avec ceux qui sont dans les joies, les peines et les souffrances.

Cependant la solidarité n'est pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, **c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun ; c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun parce que, tous, nous sommes vraiment responsables de tous<sup>11</sup>**. Une telle détermination est fondée sur la *ferme* conviction que le développement intégral est entravé par le désir de profit et la soif de pouvoir outre mesure. Ces attitudes et

<sup>9</sup> Compendium de la DSE, n.89-90

<sup>10</sup> GS , n. 1

<sup>11</sup> SRS n°38

ces « structures de péché » ne peuvent être vaincues – bien entendu avec l’aide de la grâce divine – que par *une attitude diamétralement opposée* : se dépenser pour le bien du prochain en étant prêt, au sens évangélique du terme, à « se perdre » pour l’autre au lieu de l’exploiter, et à « le servir » au lieu de l’opprimer à son propre profit (Mt 10,40-42 ; 20,25 ; Mc 10,42-45 ; Lc 22,25-27). Le choix pour les pauvres veut dire assumer leur cause, et son objet est l’annonce du Christ Sauveur, qui éclaire les hommes sur le sens de leur dignité, qui les aide dans le processus libérateur et les conduit vers une pleine participation et communion. La solidarité et le choix des pauvres évangélisent les pauvres eux-mêmes, en les libérant de l’individualisme et de la séduction des richesses ; mais, de la même manière, ce témoignage permet d’évangéliser les riches dont le cœur s’attache aux richesses, en les aidant à se convertir, à se libérer d’un tel esclavage, et à se défaire de leur égoïsme.

*La personne grandit quand elle construit la solidarité, et diminue quand elle la détruit ; de même que la solidarité permet aux personnes de grandir, de même la désunion ou la rupture de la solidarité les affaiblit et les déforme en les amenant à un isolément égoïste. Quand l’Eglise condamne l’individualisme qui surestime la personne au point qu’elle ne puisse parvenir à la solidarité, ou le collectivisme qui détruit ce qui est singulier dans la personne, la réduisant à un rouage de la communauté, elle affirme la conviction chrétienne que l’homme doit toujours être compris comme **personne solidaire**.* Ces principes précieux pour une meilleure société s’ajoutent des valeurs qui sont des bases et des vertus d’engagement social

## II. 2. Les valeurs qui doivent guider tout chrétien en politique, en économie et dans le social.

### II.2.1 Un chrétien doit être guidé par la vérité

Le ressort de la paix évangélique ; c’est la Vérité. Jésus révèle à l’homme sa pleine vérité ; il restaure dans sa pleine vérité en le réconciliant avec Dieu, avec lui-même et avec les autres. La vérité qui affermit et qui construit la paix inclut en elle-même le pardon et la réconciliation. Refuser le pardon et la réconciliation, c’est nous mentir et entrer dans la logique homicide du mensonge et de la violence<sup>12</sup>.

Le Christ est la Vérité qui libère (Jn14, 17, Jn 14,6)). Elle englobe foi et amour

(Jn 3,23).Sont de la vérité ceux qui croient (Jn 2, 2-21) et ceux qui aiment (Jn3,18-19)

Saint Jean nous rappelle que si « *vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous libérera* »(Jn8,32).

La vérité est donc le premier pilier qui constitue le critère d’ordonnance de toutes les démarches pour bâtir un système social authentiquement respectueux de la personne humaine et sa dignité ; ce système permet l’harmonie sociale. Une vérité qui représente également le trésor soigneusement gardé par l’Eglise, est rendue accessible à tout homme

<sup>12</sup> AA.VV, Op. Cit, pp 178-179

en quête de Dieu, dans la liberté de sa conscience. On comprend dans ce sens que la paix ne peut être instantanée et consolidée, seulement que dans le respect absolu de l'ordre établi par Dieu.<sup>13</sup> En conséquence, le croyant qui est de la vérité (Jn 18,37) est sanctifié par elle (Jn 16, 13), il y demeure, il y marche et il y coopère (Jn8,31)

Soulignons aussi qu'une société n'est dûment ordonnée, bienfaisante, harmonieuse, respectueuse de la personne humaine, que si elle se fonde sur la vérité, selon l'avertissement de Saint Paul : " *Rejetez donc le mensonge, que chacun de vous dise la vérité, à son prochain, car nous sommes membres les uns des autres*". (cfr Ep 4, 25 ).

Cela suppose évidemment que soient sincèrement reconnus les droits et les devoirs mutuels. Il n'y a pas donc de paix sans vérité : " *La vérité doit présider aux relations entre communautés politiques et groupes ethniques ou régionaux. Cette vérité bannit toute trace de racisme et ethnisme, l'égalité naturelle de toutes les communautés politiques en dignité humaine doit être hors de conteste* <sup>14</sup> ».

Le mensonge, le manque d'objectivité, l'intoxication, la désinformation alimentent la défiance et les conflits dans la société. Ce souci de la vérité concerne les rapports entre les Etats comme entre les groupes sociaux, politiques et régionaux à l'intérieur d'un même pays<sup>15</sup>. Ainsi, nous pouvons dire que si nous voulons la paix et la réconciliation, nous devons dire la vérité dénoncer les non vérités dans tout ce qui s'est passé et qui se passe au Burundi.

#### **b. Dénonciation des non vérités et appel du mal par son nom en vue d'une paix durable.**

Nous savons que dans le conflit burundais, certains politiciens pour arriver à leur objectif, utilisent souvent des mensonges, des informations partiales et déformées, des propagandes sectaires, les manipulations des moyens de communication.... L'homme de paix doit dénoncer toutes les différentes formes des non vérités qui ont comme base une conception erronée de l'homme et de ses dynamismes constitutifs. Il faut appeler par leur nom les maux macabres qui ont eu lieu dans notre pays et pas dire des mensonges.

Ainsi Jean Paul II affirme là-dessus : « *Le premier mensonge, la fausseté fondamentale, étant de ne pas croire en l'homme, en l'homme dans tout son potentiel de grandeur mais aussi dans son besoin de rédemption du mal et du péché qui est en lui*<sup>16</sup> ».

Jean Paul II continue en affirmant que: « *Restaurer la vérité, c'est d'abord appeler par leur nom les actes de violence sous toutes leurs formes. Il faut appeler le meurtre par son nom : le*

---

<sup>13</sup> P.T. n° 1

<sup>14</sup> P.T. n°86

<sup>15</sup> P.T,n°90

<sup>16</sup> Jean Paul II , Journée Mondiale de la Paix(JMP 1980)

*meurtre est un meurtre et les motivations politiques ou idéologiques, loin d'en changer la nature, y perdent au contraire leur dignité<sup>17</sup>».*

Pour une cohabitation pacifique et pour la réconciliation, il ne suffit pas de dénoncer les non vérités, ou appeler le meurtre par son nom, il faut découvrir le bien en l'autre.

### **c. Découvrir la vérité de l'adversaire comme pas vers la paix.**

Pour découvrir le bien qui est en l'autre ou si peu qu'il reste, il faut le chercher dans le contexte idéologique, politique, professionnel ou religieux de la personne ou du groupe en question. Pourquoi cet effort de recherche surtout quand il s'agit d'un groupe de criminels, de rebelles comme nous les avons connu au Burundi ou comme les connaissons. La raison est simple : parce que tout bien et toute vérité viennent de Dieu. C'est lui, le bien et la vérité

Dieu, en créant l'homme, met son germe divin en lui, c'est –à- dire lui-même. Il faut donc que je découvre cette parcelle de Dieu qui est dans l'autre. Car, c'est en découvrant que je trouverai la passerelle pour le dialogue, le pont entre lui et moi sur le plan d'égalité. *« L'homme de paix sait reconnaître chez les autres la part de la vérité qu'ils ont ; ce qui lui permet d'engager avec eux le dialogue avec bienveillance. Il faut être hanté de trouver le bien chez l'adversaire et le lui dire<sup>18</sup>».*

En découvrant la vérité de l'adversaire, nous devons voir comment nous l'avons méconnu, ou comment nous lui avons été infidèle. Nous devons le lui dire à nouveau. Cela est difficile ; mais l'homme de paix ne se décourage pas, il ne perd jamais l'espoir, même si il est confronté aux oppositions ou à la menace de mort, nous disent les Evêques du Burundi dans leur message du 15 décembre 1995<sup>19</sup>.

Mais cela ne suffit pas pour la cohabitation pacifique ou la réconciliation ; il faut découvrir et reconnaître notre propre responsabilité dans n'importe quel conflit.

### **d. La vérité nous oblige de découvrir et reconnaître notre propre responsabilité**

Il faut découvrir et reconnaître notre propre responsabilité dans le conflit, même s'il ne s'agit que de passivité et de silence complice. L'aveu de notre coresponsabilité et de notre faiblesse est un pas de plus dans l'effort de dissiper les préjugés, de changer l'attitude hostile de l'adversaire, pour l'amener à discerner l'injustice de la situation. L'aveu de notre faiblesse et de notre responsabilité est, par la force de la vérité, une attaque très efficace de la conscience de l'adversaire. Elle est un défi, elle l'incite à reconnaître, de son côté, sa responsabilité dans l'injustice. A travers mes infidélités prononcées et reconnues, j'invite

---

<sup>17</sup> AA.VV, Eglise et la paix, op . Cit, p.172

<sup>18</sup> Jean Paul II, Journée Mondiale de la Paix(JMP 1980)

<sup>19</sup> Jean Paul II, Ibidem cité par la CECAB

l'autre à s'y reconnaître car, lui aussi, est infidèle à sa vérité, quelle qu'elle soit, il trahit, et parfois il le vit pleinement<sup>20</sup>. Mais il ne faut pas réduire l'adversaire à l'erreur.

#### **e. La vérité ne permet pas de désespérer de l'adversaire.**

Il ne faut pas réduire l'adversaire à l'erreur, mais présenter l'injustice telle qu'elle est. En effet, l'homme de paix ne réduit pas l'adversaire à l'erreur dans laquelle il le voit tomber. Au contraire, il réduit l'erreur à ses véritables proportions et il appelle à la raison, au cœur et à la conscience de l'homme pour l'aider à reconnaître et à accueillir la vérité. C'est ce que René Coste dit : « *Il faut distinguer entre l'erreur et ceux qui la commettent*<sup>21</sup> ».

Cependant, l'homme de paix ne peut pas taire l'injustice, il doit présenter l'injustice telle qu'elle est. On ne va pas condamner l'adversaire puisque nous-mêmes commettons les mêmes fautes. Mais nous allons présenter l'injustice objectivement, calmement, en dénonçant ses effets destructeurs et qui font souffrir des milliers d'hommes.

### **II.3.2. Cheminer vers la paix , c'est cheminer vers la justice<sup>22</sup>**

L'Instrumentum Laboris de la IIème Assemblée Spéciale pour le Synode des Evêques d'Afrique a repris les paroles de Jean Paul II en affirmant qu'il n'y a pas de paix sans justice, et qu'il n'y a pas de justice sans pardon<sup>23</sup>; la véritable paix étant en réalité œuvre de justice Is, 32,17. La justice n'est pas une notion abstraite. Elle doit non seulement fonder ou inspirer la paix, mais elle doit régler les relations entre les personnes, les groupes sociaux et les Etats. Une société ordonnée bienfaisante, doit se reposer sur la justice, c.à.d. sur le respect effectif de ses droits, et l'accomplissement loyal de ses devoirs<sup>24</sup>.

C'est dans ce sens que les textes prophétiques montrent l'unité entre la justice et le culte rendu à Dieu. On a parlé « d'anti-culte des prophètes ». En vérité, les prophètes prêchent sans cesse le culte à Yahvé, mais ils sont angoissés par la dissociation qui menace toute la vie religieuse<sup>25</sup> comme au Burundi. Les gens semblent prier beaucoup dans les différentes confessions, mais on remarque l'exploitation du frère par le frère exprimée par plusieurs injustices, corruptions et détournements. ..Les prophètes éclairent justement ce que sont le vrai service et le vrai culte rendu à Dieu. « *Leur souci n'est pas de type horizontaliste, ni politique ni économique, mais se situe dans un dynamisme profondément religieux : ils dénoncent l'hypocrisie d'un culte apparent qui cache l'injustice réelle. Bien que l'intérêt premier du prophète soit d'éveiller à l'Alliance et au culte du vrai Dieu, sa mission est*

---

<sup>20</sup> Jean Paul II, Journée Mondiale de la Paix (JMP 1980)

<sup>21</sup> COSTE René, pas de pauvre chez toi, Nouvelle Cité, Paris 1984, p.46

<sup>22</sup> CDSE, n°494

<sup>23</sup> Synode des Evêques, II ème Assemblée Spéciale pour l'Afrique, Instrumentum Laboris, n° 62

<sup>24</sup> P.T, n° 91

<sup>25</sup>. Cet aspect est souligné en Amos 5, 2-4, Isaïe 1,11-17 ; Michée 6, 6-8 ; Isaïe 58, 3-11.

*intimement liée à une dénonciation de la pratique de l'injustice qui se cache sous l'apparence du culte* <sup>26</sup>».

Sur le plan théologique, lorsque le culte rendu à Dieu n'est pas accompagné par la justice envers les frères, on dira que ce n'est pas le Dieu de l'Alliance qu'on adore par des formes cultuelles, mais une idole. C'est pourquoi ***faire justice, c'est connaître Dieu***: *Malheur à qui bâtit sa maison sans la justice et ses chambres hautes sans le droit...Ton père ne mange-t-il et ne buvait-il pas ? ; mais il pratiquait le droit et la justice ! Alors, pour lui tout allait bien. ...Me connaître , n'est-ce pas cela ? » Jr.22, 13-16.*

#### **b. La justice exige la répartition des biens, le respect et la dignité des personnes.**

En effet, les injustices dans la répartition des biens et dans le statut des personnes engendrent les conflits inexplicables. A notre avis ; c'est le défi majeur qui a endeillé notre pays parce que le pouvoir n'a pas été bien partagé entre les groupes ethniques. Sans la juste répartition des fruits de l'effort commun, et d'autres biens de la terre ou de la nation, les personnes ou les groupes sociaux ne peuvent s'identifier à la nation ou à un territoire et ne seront pas motivés pour défendre ce qu'ils pensent être le privilège des possédants<sup>27</sup> ; mais plus encore que le respect des biens, de l'avoir, la justice exige le respect de l'être, de la dignité et de l'égalité foncière des personnes.<sup>28</sup>

Affirmons avec le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise que « *la paix est en danger quand l'homme se voit nier ce qui lui est dû en tant qu'homme , quand sa dignité n'est pas respectée et quand la coexistence n'est pas orientée vers le bien commun. Pour la construction d'une société pacifique et pour le développement intégral des individus, des peuples et des nations, la défense et la promotion des droits de l'homme sont essentielles*<sup>29</sup> ».

#### **c. La paix va de pair avec la protection ,le respect et la promotion des minorités**

A cette argumentation sur la justice, le Pape Jean XXIII s'exprime : « *nous devons déclarer de la façon la plus explicite que toute politique tendant à contrarier la vitalité et l'expansion des minorités constitue une faute grave contre la justice, plus grave encore quand des manœuvres visent à la faire disparaître*<sup>30</sup> ».

A leur tour, les membres des minorités ont l'obligation de traiter les autres avec le même respect et le même sens de la dignité.

Pour une paix durable, Jean Paul II parle de deux principes fondamentaux qui sont communs dans une société nationale comme le Burundi composée de divers groupes humains

---

<sup>26</sup> MUNARRIZ Ricardo Antonich José Miguel ; *Doctrine Sociale de l'Eglise*, Cerf, Paris, 1992, p30

<sup>27</sup> FILBECK G, 92 les droits de l'homme dans l'enseignement de l'Eglise : de Jean XXIII à Jean Paul II, Libreria Editrice Vaticane, Città del Vaticano, 1922, p133

<sup>40</sup> P.T. n° 92

<sup>29</sup> Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, n° 494

<sup>30</sup> P.T. n° 92

et que l'on doit placer à la base de toute organisation sociale. Le premier principe est le suivant :

*« La dignité inaliénable de chaque personne humaine, sans aucune distinction fondée sur son origine raciale, ethnique, culturelle, nationale ou sur sa croyance religieuse. Personne n'existe pour soi-même, mais chacun trouve sa pleine identité par rapport aux autres, personnes ou groupes, on peut en dire autant des groupes humains. Ceux-ci, en effet, ont un droit à l'identité collective qu'il faut protéger conformément à la dignité de chacun des éléments de ces groupes, le droit reste intact même si le groupe ou bien l'un de ses membres agit contre le bien commun <sup>31</sup> ».*

Le second principe selon le pape est le suivant : « *L'unité fondamentale du genre humain dont l'origine remonte à un Dieu unique et créateur qui, selon le langage de l'Écriture Sainte , « d'un principe unique a fait tout le genre humain pour qu'il habite sur toute la face de la terre »(Ac 17,26). L'unité du genre humain exige que les diversités des membres de la famille humaine soient mises au service d'un renforcement de cette unité, au lieu de constituer un motif de division.*<sup>32</sup> ».

Les droits et les devoirs des minorités, par-dessus tout, le droit à l'existence sont affirmés dans ces deux principes. De même qu'il ne peut y avoir de place pour la discrimination dans l'Église, de même aucun chrétien ne peut consciemment encourager ou appuyer de attitudes et des structures qui séparent des personnes d'autres personnes, des groupes d'autres groupes.

Tous les chrétiens ensemble et chacun doivent se lever pour crier et pour lutter contre ces attitudes qui affichent le manque de dignité de la personne humaine et de l'injustice sociale pour promouvoir tout homme et tout l'homme.

### **II.2. 3. Un chrétien doit promouvoir la liberté<sup>33</sup>.**

La liberté a été indiquée par l'encyclique « Pacem in Terris » comme le quatrième pilier d'une société harmonieuse : une liberté qui ne soit pas sa contrefaçon, mais le signe de responsabilité et de la capacité de discernement de la personne humaine.

*« Cette liberté est le don précieux et unique, que l'homme a reçu de son Créateur avec la vie. L'Évangile est caractérisé par son message de libération : celle-ci jalonne le chemin que chaque personne humaine est appelée à parcourir vers l'accomplissement du Royaume, dans la lumière du Christ Ressuscité »<sup>34</sup>.* En effet, la dignité de la personne humaine exige que chacun agisse suivant une détermination consciente et libre. Dans la vie de société ; c'est surtout des décisions personnelles qu'il faut attendre le respect des droits, l'accomplissement des obligations, la coopération à une foule d'activités.

<sup>31</sup> AAVV, L'Église et la paix, Vingt cinq ans de messages pontificaux pour la paix, Centurion, paris, 1993, p.315

<sup>32</sup> AA.VV. L'Église et la Paix, Op.Cit, p .316

<sup>33</sup> CDSE, n° 435,438,440

<sup>34</sup> FILIBECK .G. Op. Cit, p 153

L'individu devra y être mu par conviction personnelle, de sa propre initiative, par son sens de responsabilité, et non sous l'effet des contraintes ou de pressions extérieures. Une société fondée uniquement sur des rapports de forces n'aurait rien d'humain : elle compromettrait nécessairement la liberté des personnes, au lieu d'aider et d'encourager celles-ci à se développer et à se perfectionner. Elle compromettrait en même temps la paix.

C'est aussi que : *« l'organisation internationale doit respecter la liberté. Ce principe interdit aux nations toute ingérence dans les affaires internes des autres comme toute action oppressive à leur égard<sup>35</sup> »* Ajoutons que : *« Les communautés politiques économiquement développées dans leur action multiforme d'assistance aux pays moins favorisés, sont tenues de reconnaître et de respecter les valeurs morales et les particularités éthiques de ceux-ci, et s'interdire le moindre calcul de domination<sup>36</sup> »*. (P.T. n° 125)

Une société harmonieuse dûment ordonnée, doit se réaliser dans la liberté c'est-à-dire de la façon qui convient à des êtres raisonnables, faits pour assumer la responsabilité de leurs actes.

Ces valeurs et principes supposent **le pardon et la réconciliation parce qu'il n'y a pas de paix sans pardon<sup>37</sup>**. *« L'Eglise enseigne qu'une paix véritable n'est possible que par le pardon et la réconciliation<sup>38</sup> »*. Il n'est pas facile cependant de pardonner face aux conséquences de la guerre et des conflits qui ont eu lieu au Burundi, car la violence, spécialement quand elle conduit jusqu'aux abîmes de l'inhumanité et de la détresse comme chez nous, laisse toujours en héritage un lourd fardeau de douleur qui ne peut être soulagé que par une réflexion approfondie, loyale et courageuse<sup>39</sup> qui permet de s'oublier soi-même pour que les autres puissent vivre même ceux qui m'ont fait du mal. Il faut comprendre le pardon comme étant la rémission d'une faute ou d'une offense. Pardonner c'est renoncer à punir, autrement dit excuser. C'est être toujours ouvert et détendu, compréhensif et patient par rapport à ceux qui vous agressent et vous font du mal. C'est dans ce sens que je voudrais évoquer quelques règles d'engagement pour les acteurs d'une société meilleure.

### 1.3 Quelques réflexions pastorales pour les acteurs d'une société meilleure

Qu'on agisse individuellement ou en équipe dans la poursuite d'un objectif social, on atteint une efficacité authentique que si l'on s'appuie sur une assise intérieure, sur des valeurs et des convictions. La véritable efficacité s'enracine au dedans des personnes dans une intériorité enrichie de composantes spirituelles, conjuguée à une ouverture à la vie et au changement, incarnée dans une volonté sans cesse renouvelée par l'expérience. D'où la formulation de quelques réflexions de synthèse servant pour orientations pastorales pour les acteurs qui s'engagent pour une société plus juste, plus solidaire, plus humaine, plus fraternelle, par conséquent plus pacifique.

---

<sup>35</sup> P.T, n°120

<sup>36</sup> P.T, n° 125

<sup>37</sup> CDSE, n° 517ss

<sup>38</sup> Compendium de la D.S.E, n°517

<sup>39</sup> Ibidem

## 1. La primauté de l’Ethique

Comme l’Eglise n’a pas le pouvoir exécutif pour ce qui concerne la paix et la sécurité; elle doit promouvoir la formation des consciences à tous les niveaux.

Plus que jamais, il est nécessaire de faire prendre conscience de la prééminence de la personne humaine sur les choses et les pouvoirs<sup>40</sup> par le biais de la formation des consciences. La personne humaine revêt une valeur et une dignité qui dépassent les appartenances ethniques et politiques, ainsi que les associations et autres alliances. D’où l’importance de l’éducation des consciences pour que la vie humaine soit considérée comme sacrée et comme le premier droit de l’homme. Vous qui êtes dans les Mouvements d’Action catholique et autres Associations Apostoliques, la formation devrait occuper une place fondamentale. Celui qui tue une autre personne nie finalement sa propre humanité, il chosifie l’autre et se chosifie lui-même. Il s’investit donc pour sa propre mort et, en même temps, il nie Dieu dont l’homme est l’image. Et il est par-là un athée qui s’ignore. S’il y a un relativisme culturel, s’il y a un relativisme politique au niveau des régimes à adopter, les valeurs morales ne sont pas relativisables; les commandements de Dieu ne sont pas négociables. En ce sens, il est par conséquent nécessaire d’insister sur la complémentarité des personnes et des projets de société, surtout en matière politique, car la vérité tout entière transcende les visions partielles que les individus et les groupes peuvent avoir. C’est à cause de l’absolutisation du relatif en effet, que les politiciens s’arrogent le droit de semer même la discorde pour conquérir le pouvoir ou pour s’y maintenir. Cela est complété par la promotion du dynamisme spirituel.

## 2. Promouvoir le dynamisme spirituel.

Etymologiquement le terme « spirituel » désigne un souffle intérieur, l’esprit, un dynamisme vital, qui, même quand il est inscrit dans la matière, dépasse celle-ci et la marque de son empreinte. Transformé par la foi, le dynamisme spirituel est présent, à un degré spécial, chez les croyants qui ont témoigné d’une efficacité sociale qui a marqué l’histoire, tels Vincent de Paul, Jean Bosco, Léon XIII, Martin Luther King, Gandhi... C’est dans ce sens qu’on peut dire que les acteurs de paix doivent promouvoir la vie spirituelle dans la prière pour la paix en faisant des neuvaines, des célébrations eucharistiques à l’intention de la paix et la réconciliation, des veillées de prière .. : « *la prière ouvre le cœur non seulement à un rapport profond avec Dieu, mais aussi à la rencontre avec le prochain sous le signe de respect, de la confiance, de la compréhension, de l’estime et de l’amour. La prière inspire le courage et apporte le soutien à tous les « vrais amis de la paix », qui cherchent à la promouvoir dans les diverses circonstances où ils vivent*<sup>41</sup>. » Si cette prière est promue parfois dans un dialogue interreligieux, pourrait arriver aux bons résultats

---

<sup>40</sup> M.M, n°219

<sup>41</sup> . Compendium de la D .S .E ; n° 519

### **3. Promouvoir le dialogue interreligieux .**

Dans le cadre de processus de paix, et de démocratisation, le grand défi que chaque église, chaque association religieuse doit affronter aujourd'hui, c'est la promotion du dialogue interreligieux. Le dialogue interreligieux peut être un moyen efficace pour chercher avec les autres confessions des chemins communs pour la promotion de la paix et de la justice, la défense du faible piétiné, et en vue de dépasser toutes les dérives du fondamentalisme. Toutes les confessions doivent en tenir compte pour bâtir la paix durable et lutter ensemble contre la désinformation.

### **4. Promouvoir l'information contre la désinformation**

Cet engagement du chrétien en politique en vue d'une société meilleure où règnent la paix, la justice sociale, l'égalité, le droit et le devoir de tous, et chacun doit aider les chrétiens laïcs, toute la communauté à être vigilante pour ce qui est de l'information sur les droits de l'homme bafoués, sur les injustices sociales, sur les mensonges, les non-vérités utilisées pour discréditer l'ennemi. On agit mieux si on est bien informé. Etre informé sur ce qui se passe surtout en situation de guerre pour guérir, mais aussi pour prévenir. Cependant un acteur ne doit jamais se décourager.

### **5. Promouvoir l'espérance.**

« La foi que j'aime le mieux, dit Dieu, c'est l'espérance » écrit Péguy. Il y a l'espoir dont vivent des hommes et des femmes libres qui décident de transformer la société et deviennent des collaborateurs de l'agir providentiel, selon l'expression de Saint Thomas d' Aquin<sup>42</sup>.

Les tenants d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine, plus fraternelle et plus pacifique ressemblent au jeune David face à Goliath, au prophète Elie seul devant les prêtres de Baal, il faut une espérance coulée dans le béton pour engager le combat dans de telles conditions. En définitive, imprégnée de foi, l'espérance acquiert un dynamisme inégal et devient, pour ainsi dire, invincible<sup>43</sup>. C'est celle du croyant convaincu que la création est en attente de délivrance (Rm8, 22), que le levain finira pour soulever la pâte ; que l'Avent spirituel commence ici bas, au cœur d'un univers matériel ; que la Résurrection est la préfiguration de la victoire de l'Esprit qui change la face de la terre et que les pauvres et les derniers si souvent oubliés dans le livre des comptes de la terre, sont inscrits dans le livre de la vie de l' Agneau<sup>44</sup>

---

<sup>42</sup> Thomas d' Aquin, Somme théologique, 1a 2a e, Q.91, art2,c.

<sup>43</sup> Louis O'NEIL; Op.Cit. p. p462

<sup>44</sup> Ap 21, 23-27

## Conclusion

En conclusion, Annoncer le Christ, c'est révéler à l'homme sa dignité inaliénable que Dieu a racheté par l'Incarnation de son Fils Unique. Parce qu'il a une dignité incomparable, l'homme ne peut pas vivre dans des conditions de vie sociale, économique, culturelle et politique infrahumaines. Voilà le fondement théologique du combat pour la dignité humaine, pour la justice, la paix sociale, pour la promotion humaine, la libération et le développement intégral de tout homme et de tout l'homme. On comprend que l'Eglise ne peut abandonner l'homme dont le destin, c'est - à - dire le choix, l'appel, la naissance et la mort, le salut et la perdition, sont liés de façon étroite et indissoluble au Christ. Pour nous les chrétiens pour avoir la paix, *nous devons donc repartir du Christ qui nous rend frères et sœurs*. Et devons nous faire nôtres ces paroles de Mahatma Ghandi « ***Il y a beaucoup de causes pour lesquelles je suis prêt à mourir mais aucune cause je suis prêt à tuer*** », mais aussi ces paroles de Martin Luther King

*‘Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères. Sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots »*

QUE DIEU BENISSE TOUS LES BATISSEURS DE LA PAIX DANS LA JUSTICE ET LA VERITE.

JE VOUS REMERCIE.